

Direction : Direction Financière

Direction des FINANCES

REF : FINAN2006041

OBJET :Versement d'un complément de subvention au Cyclisme Municipal d'Aubervilliers 93

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles L 2312-1 et L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°232 du 24 novembre 2005 approuvant et autorisant Monsieur le Maire à signer une convention triennale entre la Ville d'Aubervilliers et le Cyclisme Municipal d'Aubervilliers 93",

Vu la délibération n°47 du 23 mars 2006 accordant des subventions et participations à divers établissements publics locaux et associations pour l'année 2006,

Vu les budgets de l'exercice 2006,

A la majorité des membres du conseil, Madame DELALAIN du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" s'étant abstenue, Monsieur ZOMER, n'ayant pas pris part au vote,

DELIBERE :

ARTICLE 1 : Décide de verser un complément de subvention de 10 500 euros au Cyclisme Municipal d'Aubervilliers 93

ARTICLE 2 : Dit que la dépense sera imputée à l'article :
6574-40 (400-6574-40-CMACYCLE)

Pour le maire

L'Adjoint délégué